

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur Mission Aménagement de la Montagne N° CP-2013-10-6-20

Service consulté

PARTICIPATIONS DEPARTEMENTALES DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE HAUTE ALSACE (ADT), DU DEPARTEMENT DES VOSGES, AINSI QUE DU SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE (SMIBA)

Résumé: Le présent rapport a pour objet d'engager les crédits de paiement nécessaires au versement de la participation du Département au financement de l'Observatoire de la Politique Montagne, en faveur de l'Agence de Développement Touristique de Haute Alsace (ADT), du Département des Vosges en vue de la tenue d'une étude dans le cadre de la démarche de labellisation « Famille Plus » des stations de montagne, et enfin du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) à titre de contribution exceptionnelle à l'équilibre budgétaire.

1. Observatoire économique de la montagne

Depuis 2003, l'Agence de Développement Touristique (ADT) de Haute Alsace anime, avec l'appui d'un bureau d'études et du Département, l'Observatoire de la Politique Montagne. Il s'agit d'un outil statistique et d'analyse des retombées économiques générées par les investissements dans les sites de loisirs.

Le Département a souhaité approfondir l'observation du versant économique des retombées issues des animations touristiques et de loisirs pratiquées dans les sites de montagne.

Les indicateurs permettent d'obtenir des données telles que, notamment : le taux de fréquentation, le chiffre d'affaires, le nombre de jours d'ouverture, ou encore l'activité exercée par les écoles de ski, etc... Cet observatoire constitue un outil permettant de suivre l'évolution des activités, d'en mesurer les effets économiques et d'orienter les investissements.

Le coût total du suivi de l'observatoire étant de 20 000 €, le Département assure une participation à hauteur de 10 000 € pour permettre la poursuite des études, le solde étant par la suite directement pris en charge par l'ADT.

Il est donc proposé de voter une subvention de 10 000 €, sur le programme F744 (code 2907), chapitre 65, fonction 94, nature 6574.

2. Stratégie touristique Massif des Vosges - Participation financière

A l'initiative et sous la maîtrise d'ouvrage du Commissariat à l'Aménagement du Massif des Vosges, l'ensemble des partenaires du tourisme a mené une réflexion qui a abouti à la mise en place d'une nouvelle stratégie touristique lisible, attractive et servant de levier à une offre touristique globale visant à promouvoir la « Destination Massif des Vosges », s'appuyant sur 5 filières à développer: Sites emblématiques, Stations-vallées, Itinérance et randonnée, Bien-être et Ecotourisme.

Cette stratégie a été validée par la Commission Permanente haut-rhinoise le 15 décembre 2011.

Le Conseil Général des Vosges s'est vu confier la thématique « Stations-Vallées » et apporte, à ce titre, des moyens humains et financiers. L'objectif de la filière est de structurer l'offre des 9 stations de montagne autour du concept « Famille Plus », basé sur un référentiel national.

Le label « Famille Plus » répond à des exigences particulières en matière d'accueil, pour les stations de ski qui souhaitent s'engager dans cette démarche : garderie pour prendre en charge les enfants, jardin des neiges pour découvrir le ski à partir de 3 ans, espace débutant pour la découverte du ski en famille, pistes de luge pour s'amuser en famille etc...

Les 4 sites d'intérêt départemental du Haut-Rhin (Schnepfenried, Lac Blanc, Markstein et Ballon d'Alsace) se sont engagés dans la démarche.

Le Département des Vosges, maître d'ouvrage, envisage de faire appel à un cabinet spécialisé dans le label « Famille Plus » afin d'établir le diagnostic et faire des propositions d'amélioration et enfin, de conduire les actions jusqu'à la labellisation des sites qui répondront aux critères.

Le coût total est estimé à 144 000 € financés à hauteur de 50 % par l'Etat, 10 % par chacune des Régions, ainsi que les autres partenaires et en particulier les stations ellesmêmes.

Le Département est sollicité pour un montant de 4 320 € représentant 3 % du plan de financement.

Il est proposé d'accorder une subvention de 4 320 € au Département des Vosges pour le diagnostic préalable à la démarche de labellisation « Famille Plus ». Les crédits seront prélevés sur le programme F744 (code 2907), chapitre 65, fonction 94, nature 65733.

3. Participation complémentaire exceptionnelle au fonctionnement du budget du Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA)

Le Département du Haut-Rhin, en sa qualité de membre du SMIBA et à l'instar du Département du Territoire de Belfort, participe financièrement à l'équilibre du budget de fonctionnement des syndicats mixtes de montagne qui assurent la gestion des quatre sites d'intérêt départemental.

Le SMIBA connaît actuellement des difficultés financières pour équilibrer son budget de fonctionnement 2013, pour lequel il manque 62 500 €.

En effet, malgré l'évolution positive des recettes réalisées grâce aux projets de modernisation, l'équilibre financier n'est pas atteint en raison d'une forte augmentation des dépenses dues, notamment, au remboursement des intérêts d'emprunts. De même, les frais d'entretien du matériel roulant et les dépenses de fonctionnement des bâtiments constituant le patrimoine bâti du SMIBA, dont font partie les deux bâtiments d'accueil, ont également subi une hausse.

En outre, le SMIBA a assumé l'hiver dernier des dépenses exceptionnellement importantes de déneigement, ainsi que des frais d'indemnités compensatrices des terrains impactés par des travaux sur pistes. Cette dernière dépense doit s'éteindre après la fin des opérations menées sur le domaine skiable, prévue en 2014.

Le syndicat mixte sollicite les membres dont les deux Départements en tant que partenaires privilégiés pour assurer la couverture de ce montant à hauteur de 25 000 € chacun, le solde étant couvert par les communes et communeutés de communes membres.

Pour répondre à la demande du syndicat, un transfert de crédits d'investissements vers la section de fonctionnement a été validé lors de la séance budgétaire DM2, ce qui a permis de ne pas solliciter l'inscription de crédits supplémentaires.

Les crédits de 25 000 € seront donc prélevés sur le programme F744 (code 2907), chapitre 65, fonction 94, nature 6561.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 € en faveur de l'Agence Départementale de Développement Touristique (ADT), maître d'ouvrage, pour l'Observatoire économique de la Politique Montagne. Les crédits seront prélevés sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6574;
- D'accorder une subvention de fonctionnement en faveur du Département des Vosges, maître d'ouvrage, d'un montant total de 4 320 € pour la réalisation d'une étude diagnostic préalable à la démarche de labellisation « Famille Plus » des stations de loisirs de montagne. Les crédits seront prélevés sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94 ; nature 65733 ;
- D'accorder à titre exceptionnel une subvention complémentaire de fonctionnement en faveur du SMIBA, d'un montant total de 25 000 € à titre de participation à l'équilibre budgétaire à part égale avec le Département du Territoire de Belfort. Les crédits seront prélevés sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561;
- D'autoriser le versement de ces montants aux maîtres d'ouvrage cités ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER